

CALENDRIER 2021

Mai-Juin 2021 :

- présentation du CMJ auprès des jeunes (école élémentaire, collège)

Septembre-Octobre 2021 :

- Dépôt des candidatures et des programmes avant le 16 septembre
- Campagne électorale des candidats (affichage des motivations et propositions électorales le 4 octobre)
- Distribution des cartes d'électeurs

Samedi 16 octobre 2021 :

- Elections et dépouillement

Novembre 2021 :

- 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes (presse, photo, remise du kit d'élu)



Mairie de Guillestre - Service Jeunesse
Place des droits de l'Homme
05600 Guillestre

Tel : 04.92.45.04.03 / 07.85.01.47.76
Email : jeunesse@villedeguillestre.fr
Site : ville-guillestre.fr



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mode d'emploi



Participer à la vie politique locale n'est pas réservé aux adultes ! Tu as des idées pour ta ville ? Tu souhaites participer à des projets concrets pour les habitants ? Tu souhaites comprendre comment fonctionne une mairie ? Deviens membre du Conseil Municipal des Jeunes !

POUR QUI ?

Les candidats au CMJ doivent avoir entre 9 et 13 ans et être domiciliés sur la commune de Guillestre, Une fois élus, ils deviennent conseillers du CMJ de Guillestre.

POURQUOI ?

Le CMJ, c'est l'opportunité de :

- donner ton avis sur des sujets qui concernent particulièrement la jeunesse,
- être à l'écoute des demandes et des idées des autres jeunes et les représenter,
- proposer, élaborer et réaliser des projets et des actions utiles pour l'ensemble des habitants,
- être force de proposition auprès du Conseil Municipal,
- s'initier concrètement à la citoyenneté et à la démocratie.



COMMENT ?

Le CMJ est composé de 16 jeunes (de 9 à 13 ans), élus pour un mandat de 2 ans.

Comme le conseil municipal des adultes, il se réunit en séances plénières et en commissions.

Encadrées par des coordonnateurs, les commissions se réunissent autour des projets choisis (culture, sport, social, cadre de vie, ...) tous les mois et les séances plénières tous les 3 mois.

Le CMJ gère son propre budget, les projets ayant été validés au préalable par le Conseil Municipal.

Tu as une question ?
N'hésite pas à appeler Marion
au
07.85.01.47.76

LES ELECTIONS : MODE D'EMPLOI

Pour être électeur, il faut :

- avoir entre 9 et 14 ans,
- habiter à Guillestre
- posséder une « carte d'électeur »

Pour être candidat, il faut :

- proposer un programme et défendre ses idées, c'est-à-dire présenter des projets qui concernent et intéressent les autres jeunes.
- remplir la fiche de candidature et fournir la fiche d'autorisation parentale, en respectant les délais de dépôt
- concevoir une affiche personnelle de campagne électorale et informer les électeurs.



Si tu as besoin d'aide ou de matériel pour ton affiche, tu peux passer au bureau du service jeunesse en semaine ou à la permanence des élus à la mairie les samedis de 10h à 12h.